



Visa touristique apres demande de regroupement

Par **hamkad**, le **17/09/2014** à **14:59**

Bonjour, rnEs que on peux demander un visa touristique au cours de la procédure du regroupement familial suite à un mariage. Ma femme et mes parents habitent en france, j ai tjrs eu mon visa schengen sans problèmes je n ai jamais depasse la duree autorise,sauf cette fois ci j ai peur si ma demande de renouvellement à de visa sera refusée à cause de la demande de regroupement. Je souhaiterais avoir une réponse svplait. Merci

Par **citoyenalpha**, le **17/09/2014** à **16:51**

Bonjourrrnil est possible de demander un visa touristique suite à une demande de regroupement familiale. Les décisions en la matière sont à la discrétion du consulat.rnrnSi vous avez respecté la législation auparavant et que votre demande est justifiée le consulat ne s'y opposera pas. rnrnRestant à votre disposition.